

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

Le mercredi 20 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, convoqués par mail en date du 15 décembre 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Madame Christiane DEPARIS, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
DEPARIS Christiane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ORONA Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PION Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
THROUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OSMONT Odile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FOSSARD Alexandre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CARLI Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DONVAL François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KIEFFER Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LIGER Marc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
COLOMBANI Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEPITRE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARCHAMBAULT Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HERBAJ Steve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Mr FOSSARD Alexandre donne pouvoir à Madame DEPARIS Christiane

Grégory PION est nommé secrétaire de séance et lit le précédent compte-rendu, qui est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rend hommage à Monsieur Carly Éric disparu dernièrement, une minute de silence est faite en sa mémoire.

Suite à l'allocution de Madame DEPARIS, Monsieur KIEFFER Jean-Pierre souhaite faire part de son regret au vu du comportement et des propos qui ont été tenus lors de l'inhumation de Monsieur CARLY jugeant que ce n'était ni le lieu ni le moment pour ce type de déclaration.

Madame le Maire aborde le premier point de la séance du Conseil Municipal et indique qu'une délibération supplémentaire devra être prise concernant l'actualisation des statuts de la communauté de commune du pays du Neubourg à la demande de cette dernière.

## 2023-32 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRE (SITS)

Monsieur Kieffer Jean-Pierre président du SITS du Neubourg présente au conseil municipal le projet de modification des statuts du SITS

Cette modification a pour objet de transformer le syndicat du Transport Scolaire en Syndicat Intercommunal du Cadre de Vie Scolaire. Une étude devra être réalisée avant le 31 décembre 2023.

La nouvelle mission du syndicat a pour objet d'assurer, pour le compte de ses collectivités membres, une étude sur le schéma scolaire du pays du Neubourg, et sur la qualité de la vie scolaire des élèves de primaire, collège et lycée.

L'objectif poursuivi est de trouver des leviers pour améliorer le quotidien des élèves, notamment en matière de déplacement.

L'étude assurée par le syndicat aura donc pour mission de proposer des solutions permettant aux élus d'organiser le schéma scolaire dans le respect de l'égalité des chances et du bien-être de tous les élèves, de la primaire au lycée

L'étude sera réalisée avec l'aide des acteurs locaux en charge des activités scolaires

Le syndicat pourra être Autorité Organisatrice de second rang du transport scolaire, pour la totalité de son périmètre, dans le cadre d'une convention avec la Région Normandie, autorité organisatrice de la mobilité régionale, et qui a en charge les transports scolaires

Le périmètre du syndicat ne change pas, le mode de financement reste identique

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2023-33 - DELIBERATION SIEGE PROJETS DE DISTRIBUTION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **6 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2024

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2023-34 - DELIBERATION SIEGE PROJETS DE DISTRIBUTION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **14 133.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **15 000.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2024,

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2023-35 - DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE

Madame le Maire, rappelle les tarifs actuels des concessions au cimetière pour les habitants de la commune et les hors commune :

Année	Tarifs concessions cimetière actuels	
	Commune	Hors commune
30 ans	200,00 €	300,00 €
50 ans	300,00 €	500,00 €

et propose de statuer sur les nouveaux tarifs comme suit

Année	Nouveaux tarifs concessions cimetière	
	Commune	Hors commune
30 ans	250,00 €	350,00 €
50 ans	350,00 €	550,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le maire à fixer les nouveaux tarifs des concessions cimetières comme énoncés ci-dessus à partir de janvier 2024

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2023-36- DELIBERATION PORTANT SUR LE PROJET DE TRAVAUX D'ISOLATION ET DE SECURISATION DE LA MAIRIE

Madame le Maire énumère les différents travaux envisagés dans la mairie :

- La réfection du sol du secrétariat et du bureau des adjoints dont le pavage est très dégradé, des morceaux de tomette cassés ou manquant pouvant entraîner des chutes ;
- Le changement des fenêtres de la salle du conseil et de l'accueil côté cour, la porte de la salle du conseil et celle donnant accès au service des CNI et passeports. Ces dernières étant en simple vitrage engendre des frais de chauffage supplémentaire quant aux encadrements en bois ceux-ci sont détériorés et dévorés par des punaises de bois.

Le Chiffrage des travaux n'étant pas encore estimé pour l'intégralité, Madame le Maire souhaite rattacher la délibération concernant cette estimation à ce conseil afin de pouvoir faire les demandes de subventions dès réception des devis.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2023-37 - Délibération RELATIVE A L'ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

En raison des dernières évolutions du code général des collectivités territoriales relatives aux compétences des communautés de communes, la communauté de communes a entrepris une actualisation de ses statuts.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5214-16 et L5211-17 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Pays du Neubourg n° 3 en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation de ses statuts ;

Vu la notification en date du 22 décembre 2023 de la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Pays du Neubourg portant sur l'actualisation de ses statuts,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Approuve** le rapport de présentation ;

- **Accepte** l'actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## INFORMATIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET TOUR DE TABLE

### 1- Base d'adressage local :

Un nouveau cadre légal, la loi « 3DS » du 21 février 2022 a été mis en place qui impose à toutes les communes la création d'une base d'adresse associant un numéro, une voie, un lieu-dit ou une géolocalisation. Cette base doit être mise en place au plus tard pour les communes de moins de 2 000 habitants le 1<sup>er</sup> juin 2024. Une plateforme a été créée afin de permettre aux communes de mettre à jour la base de données.

## **2- Service passeports /CNI**

Madame le Maire informe le conseil du nombre de titres sécurisés réalisés depuis l'installation de ce service soit 112 CNI et 29 passeports. De plus afin de faciliter l'accès à ce service a été mis en place un site de rdv en ligne en lien avec l'ANTS les usagers pourront donc prendre leur rendez-vous en ligne ce qui élargit notre offre.

## **3- Départ d'agent**

Madame le Maire informe le conseil que L'agent technique a décidé de quitter la collectivité.

## **4- Tour de table**

- Madame le Maire informe le conseil quant à la nouvelle organisation des commissions, il n'existera plus qu'une seule commission qui changera en fonction des thématiques. La commission sera menée par l'adjoint concerné par le sujet, les conseillers intéressés pourront se joindre à la commission.
- Madame le Maire informe le conseil que la commune a maintenu l'obtention d'une fleur quant au fleurissement de la commune et obtenu un prix. Elle espère pouvoir poursuivre en ce sens et poursuivre l'embellissement de la commune.
- Madame le Maire évoque la conférence des Maires et les sujets abordés entre autres le budget alloué au trappage des animaux et des mises en fourrières, le coût pour la commune ainsi que la destruction des nids de frelons asiatiques. Des détails seront fournis lorsque le compte-rendu de cette réunion sera diffusé.
- Monsieur Throuet demande que le chemin menant à l'école soit nettoyé ainsi que le mur.
- Madame Osmont informe le conseil que suite à la réunion du 5 décembre avec le service du maintien à domicile des personnes âgées, ce dernier, suite à une campagne de recrutement à permis d'augmenter ses effectifs et ainsi améliorer le remplacement des éventuelles absences.
- Monsieur DEPITRE demande qu'elle suite a été donnée à l'augmentation des nitrates dans l'eau potable. Madame le Maire l'informe que la commune n'a pas été directement impactée et que les niveaux sont acceptables. Mais afin de faire face à tout éventualité un local et de l'eau en bouteille sont prévus.
- Plusieurs élus ont demandé la vérification des avaloirs et autres évacuations des eaux plusieurs afin d'éviter des inondations.
- Monsieur THROUET informe que les travaux de l'église seront reportés en 2025.

- Monsieur Orona fait état de la réunion environnement auquel il a assisté concernant le bassin versant et les eaux de ruissellement ainsi que les ordures ménagères.
- Concernant le bassin versant plusieurs solutions sont à l'étude afin de faciliter l'écoulement naturel des eaux de ruissellement, fossé, bassin de rétention..... et ainsi limiter les inondations ;
- Pour les ordures ménagères il est prévu une nouvelle organisation tant au niveau des contenant et des cycles de ramassage. La communauté de Commune lancera une campagne d'informations auprès des administrés.

Il informe aussi de la finalisation des travaux de « l'Arsenal »

➤ Monsieur Pion fait le point sur l'animation « Noel des enfants de la commune »  
L'ensemble des personnes présentes étaient ravies du spectacle offert ainsi que des cadeaux des enfants. Malheureusement une trentaine d'enfants ne sont pas venus. Il tenait à remercier Monsieur Cardon pour le rôle secret qu'il a joué auprès des enfants.

Madame Deparis fait part des congés des agents mais aussi des solutions de remplacement de l'agent technique par des conseillers et des volontaires.

Les vœux du Maire auront lieu le 19 Janvier à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25